

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Mme Meyer : « Tout d’abord, je voudrais dédier ma présentation à la mémoire de Patrick Minder.

Et je tiens à féliciter Pierrette Crosemarie pour ce travail important, de grande qualité, qui s’appuie sur un rapport détaillé et riche d’enseignements.

Je le dis d’emblée, je voterai cet avis. Je partage en effet les préconisations formulées, non seulement à l’intention des pouvoirs publics, mais aussi à l’intention des entreprises, des acteurs économiques et sociaux, de la société civile. Je les partage d’autant plus que, dans tous les domaines traités dans cet avis, c’est une logique de prévention qui est mise en avant.

Vous le dites très justement, la priorité pour le CESE est d’agir sur les déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé. On sait l’impact important des conditions de vie (niveau d’exposition aux pollutions et aux nuisances, qualité de l’alimentation, du logement, situation familiale, profession) sur l’incidence des maladies non transmissibles, et on connaît l’augmentation de fréquence de certaines d’entre elles, notamment le diabète, l’obésité et l’asthme.

Il faut donc opter résolument pour une vision plus large de la santé, prenant en compte ses déterminants sociaux, économiques et environnementaux, que ce soit dans un but d’amélioration des connaissances sur les maladies ou dans le but pratique de les prévenir dans la population.

En conséquence, je soutiens tout particulièrement les préconisations visant à :

- produire des données adéquates, afin de permettre d’identifier les cibles d’action et d’évaluer les mesures prises ;
- promouvoir au niveau régional ou infra-régional la lutte contre les inégalités de santé environnementales ; le projet souligne à juste titre que c’est le niveau le plus pertinent, grâce à l’action et au rôle des ARS (Agences Régionales de Santé), afin d’adapter les stratégies de prévention aux besoins spécifiques de chaque population ;
- se donner les moyens d’infléchir en conséquence les politiques publiques en matière de santé, notamment en inscrivant systématiquement des objectifs de réduction des inégalités de santé environnementales dans les plans régionaux correspondant ;
- repenser les politiques d’aménagement du territoire et d’urbanisme afin d’intégrer le paramètre d’exposition aux risques qui concerne le plus souvent la santé des citoyens les plus modestes.

Et, bien entendu, il faut renforcer la recherche concernant notamment les agents physiques, chimiques ou biologiques ainsi que les risques émergents comme les nanoparticules ou les radiofréquences, tous facteurs qui menacent la santé humaine.

Je voudrais dire en terminant que cet avis est particulièrement d'actualité à quelques mois de la conférence internationale de Paris sur le climat (décembre 2015). Je le répète, je voterai cet avis ».